

FAQ sur le rôle d'un agrégateur des données des SIG [v1.0]

Objet du présent document : Ce document est fourni à titre de renseignement complémentaire de la foire aux questions (FAQ) sur les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v4]. Il répond aux questions des autorités gouvernementales locales et des parties prenantes des SIG concernant le rôle et la fonction des différents types d'agrégateurs des données des SIG. Il sera mis à jour si nécessaire selon de nouveaux renseignements.

1) Que sont les services 9-1-1 PG et pourquoi sont-ils importants pour mon organisation?

- Veuillez consulter le site [9-1-1 PG au Canada : foire aux questions](#). Il s'agit d'un bon endroit pour en savoir plus sur les services 9-1-1 prochaine génération (9-1-1 PG) et les exigences qui y sont associées en matière de SIG.

2) Qu'est-ce qu'un agrégateur des données des SIG?

- Un agrégateur des données des SIG est une organisation qui fusionne des données des SIG provenant de plusieurs fournisseurs des données des SIG faisant autorité (p. ex. les autorités gouvernementales locales ou les autorités compétentes en matière de services 9-1-1) pour l'utilisation future prévue dans le système 9-1-1 PG (2025 et au-delà).
- Les agrégateurs des données des SIG sont établis comme suit :
 - i) Au moyen de la législation provinciale (p. ex. N.-B., T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É. et QC), ou délégués au moyen d'une entente avec les fournisseurs des données des SIG faisant autorité.
 - ii) Pour les provinces ou territoires qui n'ont pas de législation ou qui n'ont pas délégué cette responsabilité, le CRTC a ordonné à Bell, SaskTel ou TELUS, selon le domaine de responsabilité, d'être les agrégateurs des données des SIG.

3) Pourquoi un agrégateur des données des SIG est-il nécessaire?

- Les fournisseurs des données des SIG faisant autorité sont responsables d'une zone géographique précise (p. ex. une municipalité) ou de couches de données précises comme les centres d'appels de la sécurité publique (CASP) ou les services limités par zone comme les pompiers, la police ou les services médicaux d'urgence. Ces données des SIG doivent être combinées (agrégées) pour produire une couverture homogène d'une zone géographique plus vaste, comme une région ou une province.

4) Existe-t-il différents types d'agrégateurs des données des SIG?

- Oui, les types d'agrégateurs des données des SIG sont les suivants :
 - i) Agrégateurs des données des SIG de premier niveau
Les agrégateurs des données des SIG de premier niveau sont les fournisseurs de services 9-1-1 désignés au Canada. Ils sont chargés de transmettre tous les appels des fournisseurs de services téléphoniques locaux à un CASP désigné.

Le CRTC a désigné TELUS, SaskTel et Bell Canada en tant qu'agrégateurs des données des SIG de premier niveau au Canada. Leurs zones géographiques de responsabilité sont les suivantes :

- (i) TELUS – C.-B. et AB
- (ii) SaskTel – SK
- (iii) Bell Canada – MB, ON, QC, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L., plus, T.N.-O. et YK (avec Norouestel).

ii) Agrégateurs provinciaux des données des SIG

Les agrégateurs provinciaux des données des SIG sont désignés dans la législation par leurs gouvernements provinciaux ou territoriaux respectifs comme l'organisme responsable de l'agrégation des données des SIG qui seront requises par le service 9-1-1 PG à l'avenir. Actuellement, des agrégateurs provinciaux des données des SIG ont été désignés dans les provinces suivantes : N.-B., N.-É., T.-N.-L., Î.-P.-É. et QC.

Ces agrégateurs provinciaux des données des SIG fournissent ces données à l'agrégateur des données des SIG de premier niveau respectif.

iii) Agrégateurs régionaux des données des SIG

Les agrégateurs régionaux des données des SIG jouent un rôle de collaboration déléguée pour agréger les données des SIG. Ce rôle se joue entre les fournisseurs des données des SIG faisant autorité que les fournisseurs régionaux des données des SIG desservent pour produire une couverture pour une zone géographique plus large.

Ces agrégateurs régionaux des données des SIG fournissent à leur tour les données agrégées aux agrégateurs provinciaux des données des SIG ou aux agrégateurs des données des SIG de premier niveau s'il n'existe pas d'agrégateur provincial.

5) Qu'est-ce qu'un fournisseur local des données des SIG faisant autorité?

- Un fournisseur local des données des SIG faisant autorité est l'autorité locale (*qui peut également être régionale ou provinciale/territoriale*) qui a le pouvoir de créer ou de modifier les couches de données des SIG définies dans le [modèle de données des SIG des réseaux 9-1-1 PG de la NENA \(seulement disponible en anglais\)](#). Ces autorités locales ont actuellement une entente sur les niveaux de service ou d'échange de données avec leur fournisseur de services 9-1-1 respectif pour fournir des renseignements sur l'adressage.
- Un fournisseur local des données des SIG faisant autorité peut passer un contrat avec un agrégateur des données des SIG régional ou provincial/territorial pour collecter et diffuser ses données des SIG et d'adressage aux agrégateurs des données des SIG de premier niveau.

6) Qu'est-ce que le modèle des données des SIG des réseaux 9-1-1 PG de la NENA?

- La norme NENA pour le modèle des données des SIG des réseaux 9-1-1 PG donne des indications sur les ensembles des données des SIG (couches cartographiques) qui sont : obligatoires, fortement recommandés et recommandés, pour le réseau 9-1-1 PG. La version actuelle de ce modèle est [NENA STA-006.2-2022 \(seulement disponible en anglais\)](#).

7) Un agrégateur des données des SIG doit-il fournir le service à l'ensemble d'une province ou peut-il se concentrer sur une zone plus restreinte?

- Un agrégateur des données des SIG peut se concentrer sur une zone plus restreinte. Ce type d'agrégateur se nomme agrégateur régional des données des SIG, et il regroupe les données pour une zone précise au sein d'une province ou d'un territoire.

8) Un agrégateur des données des SIG peut-il se spécialiser dans des couches cartographiques précises des données des SIG?

- Oui, un agrégateur des données des SIG peut se spécialiser dans l'agrégation de couches précise définie par la norme NENA pour le modèle des données des SIG des réseaux 9-1-1 PG. Par exemple, la Saskatchewan Public Safety Agency regroupe les limites des CASP pour la province de Saskatchewan.

9) Mon organisation fournit des services SIG en remplissant des avis de modification pour un ou plusieurs fournisseurs des données des SIG autorisés. Suis-je considéré comme un agrégateur des données des SIG?

- Pas nécessairement – les agrégateurs des données des SIG entretiennent des relations bilatérales. Ces relations sont établies avec le fournisseur des données des SIG autorisé et l'agrégateur des données des SIG provincial désigné ou l'agrégateur des données des SIG de premier niveau désigné.

10) Quelles sont les principales responsabilités d'un agrégateur des données des SIG?

- S'assurer que les données fournies par le fournisseur local autorisé des données des SIG sont conformes à la norme NENA pour le modèle des données des SIG des réseaux 9-1-1 PG. Il est important de noter que l'agrégateur des données des SIG n'a pas le pouvoir de modifier ou de créer des données. Les divergences de données doivent être signalées et rapportées au fournisseur des données des SIG local autorisé concerné pour être résolues.
- Assembler les données des SIG en une carte de couverture homogène pour la zone géographique concernée.
- Fournir ces données à l'agrégateur des données des SIG de niveau suivant sous contrat, comme l'exige l'agrégateur des données des SIG de premier niveau.
(REMARQUE : Le délai de référence est de 72 heures, ce qui est plus fréquent que le cycle de mise à jour actuel, c.-à-d. mensuel, deux fois par an ou plus.)

11) Quelles sont les conditions à remplir pour devenir agrégateur des données SIG?

- Les agrégateurs régionaux des données des SIG sont engagés par les fournisseurs locaux des données des SIG autorisés.
- Les agrégateurs provinciaux des données des SIG sont désignés par la province ou le territoire par voie législative (p. ex. la province de Québec a désigné le MRNF [ministère des Ressources naturelles et des Forêts]).
- En l'absence d'un agrégateur des données des SIG provincial ou territorial prévu par la loi, les agrégateurs des données des SIG de premier niveau ont été mandatés par le CRTC, à savoir Bell, SaskTel et TELUS, pour également agir en tant qu'agrégateurs des données des SIG provinciaux ou territoriaux.

12) En quoi les rôles et les responsabilités diffèrent-ils entre les agrégateurs des données des SIG et les autorités gouvernementales locales dans les nouveaux accords de 9-1-1 PG?

- L'agrégation des données des SIG n'est pas une responsabilité des autorités locales. Cependant, les autorités gouvernementales locales peuvent choisir d'engager une ressource pour les aider à fournir les données des SIG qu'elles sont responsables de transmettre à l'agrégateur des données des SIG désigné (provincial ou de premier niveau), conformément à la nouvelle entente de service 9-1-1 PG (avec Bell, SaskTel ou TELUS). *(REMARQUE : TELUS n'exige pas pour l'instant que les tâches figurant dans le calendrier des fournisseurs de SIG soient terminées en raison de l'évolution du travail en ce qui concerne les normes.)*